

**Assemblée générale**

Distr. générale  
8 octobre 2003  
Français  
Original: anglais

---

**Cinquante-huitième session**

**Première Commission**

Point 73 de l'ordre du jour

**Désarmement général et complet**

**Lettre datée du 2 octobre 2003, adressée  
au Secrétaire général par le Représentant permanent  
du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'un communiqué (voir annexe) publié le 23 septembre 2003 par les ministres des affaires étrangères des pays de la coalition pour un nouvel ordre du jour (Afrique du Sud, Brésil, Égypte, Irlande, Mexique, Nouvelle-Zélande et Suède) à l'issue d'une réunion au cours de laquelle ils ont examiné les progrès accomplis dans le cadre de leurs initiatives communes intitulées « Vers un monde exempt d'armes nucléaires : un nouvel ordre du jour » et « Réduction des armements nucléaires non stratégiques ».

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 73 de l'ordre du jour, « Désarmement général et complet ».

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Ronaldo Mota **Sardenberg**



**Annexe à la lettre datée du 2 octobre 2003, adressée  
au Secrétaire général par le Représentant permanent  
du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration ministérielle des pays de la Coalition  
pour un nouvel ordre du jour**

**New York, le 23 septembre 2003**

1. Les ministres des affaires étrangères de l'Afrique du Sud, de l'Égypte, de l'Irlande, du Mexique, de la Nouvelle-Zélande, de la Suède et du Brésil se sont réunis, à la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, pour examiner l'évolution du désarmement nucléaire et pour réaffirmer leur volonté de débarrasser le monde des armes nucléaires.

2. Les ministres ont rendu hommage à la mémoire d'Anna Lindh, Ministre des affaires étrangères de la Suède, et ont déploré la perte d'une collègue dévouée qui avait joué un rôle moteur dans la lutte pour leur cause commune.

3. Les ministres ont exprimé la profonde inquiétude que leur inspirait le peu de progrès réalisés dans l'application des 13 mesures de désarmement nucléaire convenues par tous les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires à la Conférence d'examen de 2000.

4. Les ministres ont souligné que tous les articles du Traité sur la non-prolifération avaient force obligatoire pour les États parties, à tous moments et en toutes circonstances, et que tous les États parties devaient être tenus pleinement responsables de la façon dont ils s'acquittaient des obligations que leur imposait le Traité; ils ont réaffirmé qu'il demeurerait impératif de tenir les engagements pris dans cet instrument en matière de désarmement nucléaire.

5. Les ministres ont rappelé que la promotion de la non-prolifération nucléaire devait nécessairement passer par des progrès continus et irréversibles dans la réduction des armements nucléaires. À ce propos, ils ont demandé à la Fédération de Russie et aux États-Unis d'Amérique de rendre irréversibles et vérifiables les réductions opérées au titre du Traité sur la réduction des armements stratégiques offensifs (le Traité de Moscou) et de prendre des dispositions concernant la réduction des têtes de missile non opérationnelles pour en faire une mesure de désarmement nucléaire.

6. Les ministres ont souligné que le récent débat international sur les armes de destruction massive avait bien montré que la seule garantie contre le recours à de telles armes, y compris les armes nucléaires, et ce où que ce soit, était leur élimination totale et l'assurance qu'elles ne seraient plus jamais utilisées ou produites.

7. Les ministres se sont à nouveau dits profondément alarmés par le rôle accru que certains voulaient attribuer aux armes nucléaires dans les stratégies de sécurité, et notamment par les arguments avancés pour justifier la mise au point et l'utilisation de nouveaux types d'armes nucléaires.

8. Les ministres ont exhorté la communauté internationale à redoubler d'efforts pour que tous les pays adhèrent au Traité sur la non-prolifération. Ils ont demandé à

l'Inde, à Israël et au Pakistan d'y adhérer en qualité d'États non dotés de l'arme nucléaire et de soumettre leurs installations aux garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Ils ont rappelé que tous les États parties au Traité s'étaient engagés à s'efforcer de le rendre universel.

9. Les ministres se sont dits extrêmement préoccupés par le fait que la République populaire démocratique de Corée ait annoncé son intention de dénoncer le Traité, et par les suites de cette annonce. Ils ont demandé à la République populaire de revenir sur sa décision et ont dit soutenir tous les efforts déployés en faveur d'un règlement rapide et pacifique de la situation pour que la République populaire se conforme à nouveau pleinement aux dispositions du Traité.

10. Les ministres ont souligné que l'AIEA devait être en mesure de vérifier que les installations nucléaires des États parties au Traité étaient utilisées à des fins exclusivement pacifiques et ont demandé aux États de coopérer pleinement et immédiatement avec l'Agence pour régler les problèmes pouvant surgir à propos de l'exécution de leurs obligations vis-à-vis d'elle.

11. Les ministres se sont à nouveau dits convaincus que la création de zones exemptes d'armes nucléaires reconnues comme telles au niveau international, sur la base d'accords librement conclus entre les États des régions concernées, servait la paix et la sécurité régionales et internationales, renforçait le régime de non-prolifération nucléaire et contribuait à la réalisation de l'objectif de non-prolifération nucléaire; à ce propos, ils ont formé le vœu que davantage de régions s'engagent sur cette voie.

12. Les ministres ont insisté sur l'importance de l'examen en cours visant à évaluer les progrès accomplis dans l'application du Traité et à définir les mesures nécessaires en matière de désarmement nucléaire. Ils ont souligné à quel point il importait que le troisième Comité préparatoire de la Conférence chargée d'examiner le Traité de non-prolifération en 2005 présente des recommandations de fond concernant le désarmement nucléaire et les garanties de sécurité.

13. Les ministres ont souligné que le multilatéralisme devait continuer de soutenir tous les efforts internationaux en matière de sécurité; ils ont indiqué que, pour continuer de favoriser les progrès sur la voie d'un monde exempt d'armes nucléaires, ils poursuivaient leur initiative avec détermination, et ont annoncé qu'ils comptaient présenter à la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale deux projets de résolution intitulés « Vers un monde exempt d'armes nucléaires : un nouvel ordre du jour » et « Réduction des armements nucléaires non stratégiques ».